Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-215600453-20261105-2026_11_03_01-DE

Mardi 3 Novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre, le Conseil Municipal de Le Cours dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	12
Nombre de votants	12
Date de la convocation	28 octobre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

RETO Ronan BOLAN Alexandre PAUL Aurélie

TOUZÉ Maëlle BOURHIS Antoine BOURHIS Typhaine

ABSENTS

EXCUSES MONNIER Karine LE BRUN Delphine

NON EXCUSES LE COURTOIS Anthony

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Convention d'utilisation des équipements sportifs

Délibération 2026-11-03-01

Par mail en date du 05 octobre et après échanges avec Monsieur Le Maire, la commune de Le Cours a reçu une demande de mise à disposition de ses équipements sportifs par le Club de l'entente sportive Larré-Molac.

Ce dernier pourra avoir besoin exceptionnellement du terrain d'entrainement et des vestiaires pour l'équipe de jeunes dont beaucoup habitent sur la commune. Pour cela une convention (annexe 1) doit être signée.

Monsieur Le Maire propose de valider cette convention en modifiant la durée qui sera seulement de 1 an sans tacite reconduction. Une nouvelle demande pourra être étudiée en fin de saison.

Après en avoir délibéré, Monsieur Le Maire est autorisé à l'unanimité des membres présents à signer cette convention.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Au registre sans les signatures

À Le Cours le 04 novembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours

MAIRIE DE LE COURS (56) MORBIHAN
Raymond HOUEIX
MAIRE

Aurélie PAUL
La secrétaire de séance